

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BEAUPRÉ, Rejeny (départ à 19 h 15) BEAUPRÉ, Stéphanie BERGERON, Catherine BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie GAGNON, Marie-Hélène JONCAS BOUDREAU, Natacha LAVOIE, Camille MALTAIS, Mélanie PARENT, Marie-Josée PINEAU, Michel THOMASSIN, Catherine	ASSELIN, Marie-Claude Directrice générale
	Invités :
	GABOURY, Érick Dir. service ressources humaines ROUSSEAU, Bernard Dir. service ressources financières SAVARD, Yves Dir. technologies de l'information LECLERC, Eric Coordonnateur à la réussite, direction générale
FOURNIER, Annie (dir. générale adjointe) MAHEUX, Nicolas (dir. général adjoint) CHOUINARD, Martine (secrétaire générale) BLOUIN, Julie (sans droit de vote)	

POINTS STATUTAIRES

CA-02-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17 h 18.

CA-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Camille Lavoie, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-02-03 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2021

Sur proposition de M. Michel Pineau, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021.

CA-02-04 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2021

Sur proposition de M^{me} Annie Drouin, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2021.

CA-02-05 AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES ET SUIVI

La secrétaire générale dépose un document d'information présentant tous les suivis réalisés à la suite des dernières séances du conseil d'administration.

CA-02-06 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en vertu du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

M. Dominic Latouche, président du Syndicat du personnel de soutien du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries :

- Dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation :
 - Quelles sont les interventions effectuées auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour améliorer l'attraction et la rétention de la main d'œuvre?
 - Quels sont les moyens alternatifs à court terme pour supporter les milieux en manque de main-d'œuvre?
 - Quelles sont les instances ou la façon de faire afin que les dirigeants des CSS puissent transmettre leurs recommandations ou intervenir directement auprès du ministre de l'Éducation du Québec?
- Nous demandons l'octroi d'un congé compensatoire aux travailleuses et travailleurs ayant œuvré dans le contexte de la pandémie.

CA-02-07 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

M. Michel Pineau, à titre de directeur d'établissement, déclare être en conflit d'intérêts au point CA-02-11. Les dispositions appropriées seront prises au moment venu, s'il y a lieu.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

CA-02-08 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Résolution CA-21/22- 02

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3), le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année suivante;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité de vérification du 7 septembre 2021 et la recommandation d'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Hélène Gagnon et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CA-02-09 ACHATS D'ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE

Résolution CA-21/22- 03

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries de mettre en action sa vision pédagogique en favorisant l'accessibilité aux appareils numériques conformément à son plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et à son plan d'action numérique;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif de gestion (CCG) tenue en présence de l'ensemble des directions d'école le 9 juin 2021 au cours de laquelle les gestionnaires ont voté presque à l'unanimité pour une vision de la pédagogie intégrant le numérique qui permet à chaque élève, de la 5e année du primaire à la

5e année du secondaire, d'accéder à un appareil de type infonuagique. Ces appareils seront fournis gratuitement par l'école en vue de favoriser la réussite éducative des élèves;

CONSIDÉRANT la séance de travail du conseil d'administration tenue le 21 juin 2021 au cours de laquelle l'ensemble des administrateurs ont donné leur aval à ce projet, et ce, à l'unanimité;

Il EST PROPOSÉ par M. René Dion et résolu d'entériner la décision de procéder aux achats d'équipements technos pédagogiques au cours de la période estivale et au cours de l'année scolaire 2021-2022 afin d'assurer dans les meilleurs délais la disponibilité du matériel auprès des élèves, soit des appareils en infonuagique de type Chromebook, pour un montant de 2 227 104 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-02-10 DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE DÉPENSES PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LA MESURE POUR LE MAINTIEN D'ACTIFS

Résolution CA-21/22- 04

CONSIDÉRANT le Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration adopté le 6 octobre 2020 par la résolution portant le numéro DG-19/20-57;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, il est spécifiquement énoncé que :

« Les pouvoirs délégués ne peuvent être sous délégués par le délégataire. En conséquence, le directeur général, un directeur général adjoint ou tout autre cadre ne peut confier à une autre personne un pouvoir qui lui est délégué en vertu du règlement. Il en est de même pour le conseil d'établissement, le comité de répartition des ressources et le comité d'engagement pour la réussite des élèves »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, il est spécifiquement énoncé que :

« De façon générale, le conseil d'administration se réserve l'établissement des grands encadrements administratifs tels que les orientations, les politiques, les règlements, le budget ainsi que les modalités de contrôle du centre de services scolaire.

Le directeur général est responsable de définir des normes et procédures administratives assurant le bon fonctionnement du centre de services scolaire.

En vertu des articles 201 et 202, le directeur général assure la gestion courante des activités et des ressources du centre de services scolaire »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, il est spécifiquement énoncé que :

« Aucun des actes posés en vertu du présent règlement ne doit entraîner des dépenses au-delà de celles acceptées dans les budgets adoptés »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, il est spécifiquement précisé que :

« (...) des seuils juridictionnels s'établissant en fonction de la valeur globale de la prestation ou de l'entente, taxes en sus dans le cadre d'une prestation ou d'une entente »;

CONSIDÉRANT QUE les mesures pour le maintien d'actifs notamment pour le maintien ou le rétablissement de l'état physique d'immeubles, la conformité aux codes, aux normes, la correction d'infrastructure présentant un problème sont des dépenses préalablement autorisées par le ministère de l'Éducation du Québec sous la forme d'une mesure dédiée ne pouvant être utilisée à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses visent notamment à prolonger la durée de vie utile du bâtiment de manière significative, d'assurer la santé et la sécurité des personnes, d'assurer que le bâtiment est dans un état lui permettant de remplir sa fonction, de diminuer les risques de défaillance et de contrer la vétusté physique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce type de dépenses peut être d'un niveau supérieur aux seuils prévus au Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration;

Dans l'ultime but de permettre une certaine efficacité et une flexibilité assurant ainsi le bon fonctionnement du Centre de services scolaire dans le respect des sommes dûment autorisées préalablement par le ministère de l'Éducation du Québec sous forme de mesure dédiée;

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Pigeon et résolu :

De déléguer les pouvoirs à la directrice générale ou au directeur général, de conclure un contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction et de signer les documents à cet effet pour des contrats au-dessus des seuils prévus au Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration à la condition que ces dépenses aient été préalablement approuvées par le ministère de l'Éducation du Québec et dans le contexte y étant spécifié;

D'autoriser la Secrétaire générale à joindre la présente résolution au Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration comme si elle en faisait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-02-11 DÉCISION À LA SUITE DE LA RECOMMANDATION ÉMISE PAR LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE – RAPPORT DE PLAINTE NO 2021-2022/001

Résolution CA-21/22- 05

CONSIDÉRANT que la protectrice de l'élève du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries est intervenue dans un dossier d'élève;

CONSIDÉRANT l'analyse de la plainte faite par la protectrice de l'élève;

CONSIDÉRANT que le 26 août 2021, la protectrice de l'élève a déposé son rapport, dont la recommandation et les suggestions sont libellées respectivement comme suit¹ :

« Recommandation

Nul doute qu'il aurait été apprécié par les parents de l'élève qu'il soit admis à l'école de son choix. Nonobstant, la plainte du parent s'avère non fondée quant au respect des droits de l'élève dans l'offre des services scolaires. Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries est en mesure d'offrir pour l'année scolaire 2021-2022 tous les services pédagogiques, cliniques, sportifs et organisationnels dont l'élève a besoin pour continuer son cheminement académique.

Suggestions à l'établissement

Suite à notre évaluation de la plainte nous proposons quelques suggestions pour seul objectif d'améliorer les services en cours :

Amélioration du questionnaire à remplir par les parents pour la demande d'admission en service spécialisé en février. Il serait, par exemple, souhaitable de retrouver une question sur quel serait votre choix d'école et pourquoi? En précisant que cette question est de l'ordre de l'information seulement. Cela aurait permis aux parents en février, de nommer l'école désirée et d'expliquer les motifs du choix d'école.

Il serait judicieux que les membres du comité d'admission contactent l'enseignant de l'élève HDAA puisqu'il est le premier intervenant scolaire tel que précisé à la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à l'article 7.2.7. Il détient des informations pointues sur le comportement de l'élève en cours d'année scolaire et nécessairement connaît bien les parents et leurs

¹ Les dimensions confidentielles du dossier de l'élève ont été retirées ou modifiées pour fins de compréhension de la résolution.

préoccupations.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration que j'ai eue auprès de tous les intervenants scolaires et des autres personnes concernées dans le cadre de traitement de cette plainte. Nous souhaitons tous que l'élève puisse bien intégrer sa nouvelle école et que le personnel scolaire et ses parents le supportent dans cette nouvelle vie du deuxième cycle scolaire. »

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la protectrice de l'élève;

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Maltais et résolu que le conseil d'administration prenne acte de la recommandation émise par la protectrice de l'élève comme indiqué dans son rapport de plainte no 2021-2022/01, et qu'il maintienne la décision du lieu d'affectation de l'élève tel que déterminé dans le cadre du processus d'admission des élèves en classe spécialisée statuant ainsi que la plainte est non fondée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-02-12 LANCEMENT DE LA CONSULTATION SUR LE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES POUR 2022-2023

Résolution CA-21/22- 06

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit établir à chaque année un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et déterminer la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit consulter le comité de parents ainsi que toutes les municipalités ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris au sein des limites territoriales du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie Drouin et résolu :

- QUE le Centre de services scolaire adopte, aux fins de consultation, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 et la liste des écoles et des centres pour 2022-2023;
- QUE la période de consultation se termine le 3 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS D'INFORMATIONS

CA-02-13 PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Supervision de la direction générale

M^{me} Michelle Anne Wesley indique vouloir suivre la formation donnée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec sur ce sujet avant de procéder.

Pause

CA-02-14 DIRECTION GÉNÉRALE

Suivi PEVR

M. Eric Leclerc, coordonnateur à la réussite à la direction générale, effectue une présentation, notamment sur l'analyse de données de taux de réussite, de diplomation et de qualification.

Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

Appareils pour enseignement comodal

M^{me} Annie Fournier informe les membres des expérimentations tenues en

enseignant en présence et à distance, soit en mode comodal. L'expérimentation s'est tenue dans 2 milieux au cours de l'année scolaire 2020-2021. Présentement, tous les établissements d'enseignement secondaire disposent d'appareils pour faire de l'enseignement comodal. Bien que ces appareils aient été déployés dans les classes, l'expérimentation se fait sur une base volontaire.

Révision des bassins (Sommaire exécutif)

Un sommaire exécutif a été déposé sur le sujet.

État des demandes de construction et d'agrandissement (Sommaire exécutif)

Un sommaire exécutif a été déposé sur le sujet.

CA-02-15 COMITÉS DU CONSEIL

- **Gouvernance et éthique - Aucune rencontre**

- **Vérification**

- Budget (Sommaire exécutif)

Ce sujet a été traité au point CA-02-08 et un sommaire exécutif a été déposé.

- Sécurité informationnelle (Sommaire exécutif)

M. Luc Pigeon informe les membres des travaux réalisés sur le sujet. Un sommaire exécutif a été déposé sur le sujet.

- Activités contractuelles : Portrait personnalisé de notre CSS (Sommaire exécutif)

M^{me} Camille Lavoie informe les membres des travaux réalisés sur le sujet. Un sommaire exécutif a été déposé.

- **Ressources humaines – Aucune rencontre**

CA-02-16 DIRECTIONS DE SERVICES

- Services éducatifs

- Ressources financières

- Ressources humaines

- Suivi au tableau de bord : stratégies de recrutement

M. Érick Gaboury effectue une présentation sur le sujet. Une période de questions et de commentaire s'ensuit. Le travail réalisé par le Service des ressources humaines est félicité dans ce contexte important de rareté de ressources.

- Ressources matérielles

- Suivi dossier qualité de l'air (Sommaire exécutif)

Un sommaire exécutif a été déposé sur le sujet. M. Jean-Marc Drolet, directeur du Service des ressources matérielles, répond aux questions formulées.

- Bilan des travaux pendant la période estivale (Sommaire exécutif)

Un sommaire exécutif a été déposé sur le sujet.

- Secrétariat général, communications et transport scolaire
 - Dépôt des formulaires de confidentialité et de dénonciation d'intérêts des membres du CA (Envoi courriel)

Les documents ont été transmis par courriel. Il est rappelé aux membres de les compléter.

- Formulaire de souscription – Fondation des Premières-Seigneuries (Envoi courriel)

Le formulaire de souscription sera transmis aux membres dès qu'il sera disponible.

- Vignettes de stationnement (Envoi par courrier)

Les vignettes de stationnement seront envoyées par courrier aux membres.

- Technologies de l'information, de la recherche et du développement

AFFAIRES DIVERSES

CA-02-17 REDDITION DE COMPTES – OCTROI DE CONTRATS DÉLÉGUÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Martine Chouinard informe les membres des contrats octroyés sous la délégation de la directrice générale.

CA-02-18 REVUE DE PRESSE - COUVERTURE MÉDIATIQUE FAITE DU CSS

M^{me} Martine Chouinard informe les membres de la couverture médiatique au cours de la dernière période.

CA-02-19 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

HUIS CLOS

CA-02-20 N/A

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-02-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés M. Luc Pigeon propose la levée de la séance à 19 h 56.

LA PRÉSIDENTE,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

Madame Michelle Anne Wesley

Madame Martine Chouinard